



## Communication de la Société Française de Radiothérapie Oncologique à propos du verdict du procès de l'accident d'irradiation survenu à Epinal

Paris, le 30 janvier 2013

Suite au procès de l'accident de radiothérapie survenu à Epinal, la SFRO prend acte du jugement prononcé, qui condamne les deux oncologues radiothérapeutes et le physicien médical mis en cause à une interdiction d'exercice et à des peines de prison ferme.

La SFRO renouvelle l'expression de sa compassion à l'égard des victimes de cet accident et de leur famille, et espère que le procès et son issue, s'ils ne peuvent atténuer leurs souffrances, auront contribué à réparer leur sentiment d'injustice.

L'ensemble de la communauté médicale et des professionnels de radiothérapie est mobilisé pour renforcer les démarches de qualité visant à garantir à tous les patients pris en charge dans les services de radiothérapie français, des traitements effectués dans des conditions de sécurité les plus exigeantes.

Actuellement, la radiothérapie occupe une place majeure dans l'arsenal thérapeutique des cancers. Elle bénéficie depuis quinze ans de progrès technologiques importants, qui en améliorent l'efficacité et la tolérance. Une des missions de la SFRO est de convaincre les acteurs institutionnels de donner à tous les centres de radiothérapie les moyens de proposer ces progrès à tous les malades. Elle va publier courant février 2013 le Livre blanc de la radiothérapie en France, qui propose 12 objectifs afin que les évolutions récentes de la radiothérapie soient prises en compte et mises en œuvre.